

Motion de soutien aux  
enseignants et aux  
parents d'élèves des  
collèges de la ville pour la non  
fermeture d'une classe de 6<sup>ème</sup>  
dans les collèges Branly et  
Watteau

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'information faite par les services de l'Education nationale aux équipes enseignantes des collèges Branly et Watteau, de la fermeture, à la rentrée prochaine, d'une classe de 6<sup>ème</sup> dans chacun des établissements,

Considérant alors que le collège Branly ne disposera plus que de 3 classes de 6<sup>ème</sup> au lieu de 4, le collège Watteau de 4 classes au lieu de 5,

Considérant que ces fermetures seraient notamment liées à la baisse démographique qui se ressent aussi depuis quelques années en primaire,

Considérant que la carte scolaire des collèges, élaborée par le Conseil Départemental, sectorise depuis plusieurs années un certain nombre d'élèves nogentais au collège Brossolette du Perreux, du fait, à l'époque, de sureffectifs,

Considérant que la diminution actuelle des effectifs des élèves au sein des collèges Branly et Watteau pourrait permettre le retour des jeunes nogentais dans les collèges de la Commune, évitant ainsi une fermeture de classe,

Considérant qu'une telle refonte de la carte scolaire des collèges permettrait ainsi au Conseil Départemental d'acter un engagement de retour des élèves nogentais au sein des collèges de la Commune en cas d'évolution des effectifs,

Considérant que si les secteurs respectaient le périmètre de la Commune, ces élèves, en réintégrant les collèges nogentais, pourraient empêcher au moins l'une, si ce n'est les deux, des fermetures annoncées,

Considérant que, du fait de la fermeture de ces deux classes, les effectifs dans les classes restantes seront de 30 élèves par classe, risquant de rendre très difficile l'accueil de nouveaux entrants durant l'année scolaire ainsi que l'octroi de dérogations,

Considérant que ces fermetures affecteront les équipes d'enseignants en supprimant des postes dans certaines matières telles que l'anglais, le français et l'histoire-géographie,

Considérant, par ailleurs, les prochaines livraisons de constructions au niveau du Boulevard de Strasbourg et de la rue Théodore Honoré, prévues au printemps 2018, lesquelles devraient entraîner des inscriptions scolaires, notamment dans le secondaire,

Considérant que Monsieur le Maire a saisi Madame la Rectrice et Monsieur le Président du Conseil Départemental de cette problématique,

Considérant les efforts effectués par la Ville pour, au sens de l'école primaire Leonard De Vinci, promouvoir l'enseignement des langues en préalable aux classes de sixième de Branly et des classes internationales.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1er** : Le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien aux équipes enseignantes et aux parents d'élèves des collèges de la Commune, Branly et Watteau pour :

- solliciter les services de l'Education nationale afin de surseoir à la décision de fermeture d'une classe de sixième dans chacun des deux collèges de la commune, Branly et Watteau,
- solliciter une modification de la carte scolaire départementale des collèges afin de permettre aux jeunes nogentais dépendant actuellement du secteur du collège Brossolette au Perreux, de réintégrer les collèges de la commune.

**Dernier article** : Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune où d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signés après lecture.

**Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,**